

Les « arrêts jumeaux » en droit administratif

Projet d'ouvrage collectif et de colloque de restitution porté par Maxime CHARITE (docteur qualifié aux fonctions de maître de conférences en droit public et enseignant contractuel à l'Université Le Havre Normandie, Centre de Recherche Juridique Potbier (CRJP, EA 1212)) et Nolwenn DUCLOS (docteure qualifiée aux fonctions de maître de conférences en droit public et enseignante-chercheuse contractuelle à l'Université Bretagne Sud, Lab-LEX (EA 7480) ; CRJP)

À la suite d'un premier appel à contributions libre (<https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/appels/40084-les-arrets-jumeaux-en-droit-administratif>), le projet collectif *Les « arrêts jumeaux » en droit administratif* fait l'objet d'un second appel à contributions complémentaire et fléché destiné à compléter l'échantillon de propositions déjà retenues. Celles-ci portent respectivement sur les thématiques suivantes : droit de l'Union européenne, notions d'acte administratif unilatéral et de contrat administratif, droits administratifs des biens, du contentieux administratif, des étrangers et béninois.

Le présent appel à contributions cible, d'une part, des propositions portant sur d'autres thèmes du droit administratif français, général et spécial, mais également étranger. Il cible, d'autre part, des propositions de contributions interrogeant la pertinence de la définition stipulative retenue d'après laquelle le concept d'« arrêts jumeaux » caractérise *plusieurs décisions de justice distinctes, rendues par la même juridiction, le même jour – plus largement « au même moment » – lesquelles, du fait des propriétés qu'elles partagent, se prolongent, se complètent et s'amplifient*. Par exemple, des propositions ayant pour objet des décisions rendues par des juridictions différentes ou à des moments différents ont aussi vocation à être accueillies. Car plus substantiellement, le présent projet collectif ambitionne de questionner la pertinence du concept d'« arrêts jumeaux » par rapport à des concepts voisins tels ceux de « grands arrêts » ou de « jurisprudence établie ».

La procédure est identique. Les personnes intéressées sont invitées à y répondre par courriel (lesajeda@gmail.com), en y joignant la fiche de proposition de contribution, reproduite en annexe et téléchargeable en ligne (https://docs.google.com/document/d/1Y2jY2K-cYdUEXXVaOnolFQUlv9_6478P/edit?usp=sharing&ouid=105303738616700647482&rtpof=true&sd=true), dûment complétée **au plus tard jusqu'au jeudi 1^{er} septembre 2022 inclus**. Toutefois, conformément à une pratique développée au cours du premier appel à contributions, **la procédure est simplifiée pour les enseignants-chercheurs titulaires**, pour lesquels il suffit de contacter les porteurs du projet à l'adresse indiquée ci-dessus pour leur manifester leur volonté d'y participer.

Fiche de proposition de contribution

Nom, prénom et qualité :

Juridiction, date et nom des arrêts choisis :

Titre de la contribution proposée : [Nom simplifié de l'arrêt 1] et [Nom simplifié de l'arrêt 2]. [Intitulé libre]

Intérêt de l'étude comparée de ces arrêts (Quelles sont les propriétés qu'ils partagent ? Dans quelle mesure se prolongent, se complètent et s'amplifient-ils ? Qu'est-ce que ces rapports révèlent de la pratique des « arrêts jumeaux » en droit administratif ? Ces arrêts participent-ils d'un « moment jurisprudentiel », d'une « politique jurisprudentielle » ? Quelle a été leur postérité ? Quelle est leur actualité ?) :

5000 caractères (espaces compris)